

Dans le cadre de l'accord passé entre la société [EVERE](#) / T : 04.42.05.76.03 et [MARSEILLE PROVENCE METROPOLE](#) / T : 04.95.09.59.00 sur l'incinérateur de Fos, le tribunal administratif a été saisi. En effet, les surcoûts demandés par Evéré à MPM sont justifiés selon elle par la réalisation d'un pont, de 1.500 pieux antisismiques, d'un bâtiment de stockage pour les plastiques. Le centre a été en partie détruit par un incendie il y a deux ans. Il est actuellement en cours de reconstruction. La société Evéré s'est vue confier la délégation de service public pour la construction et l'exploitation durant 20 ans en 2005. Evéré demande 160 M€ HT à MPM de plus que ce qui était prévu. Plusieurs recours ont été déposés par des tiers.